



## Règlement Intérieur

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des installations mises à la disposition du public.

L'esprit général qui a présidé à la mise en œuvre de ce Règlement intérieur est l'éthique du golf : respect du terrain et de la nature, respect des autres afin de permettre à tous les joueurs de profiter de l'ensemble des installations dans un atmosphère de convivialité et de sportivité.

Chaque personne souhaitant bénéficier des services du Luxeuil Vosges du Sud Golf Club s'engage à respecter le présent Règlement intérieur, établi à partir des règles édictées par la Fédération Française de Golf.

### CONDITIONS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS

#### Conditions d'accès :

L'accès au golf n'est autorisé que pendant les heures d'ouverture du golf. Un portail automatique situé à l'entrée du golf empêche tout accès en dehors des heures d'ouverture. Il est recommandé de se renseigner auprès de l'accueil pour avoir toutes les précisions sur les possibilités d'entrée et de sortie du golf.

Toute personne venant jouer au golf practice ou terrain, devra, avant tout, se présenter au secrétariat pour signaler sa présence.

Les installations golfiques sont réservées aux golfeurs. La promenade ou toute autre activité que le golf ne sont pas autorisés.

L'accès aux locaux de service n'est pas autorisé.

L'accueil du golf doit être informé de la présence d'accompagnants non joueurs. Leur nombre pourra être limité, voire leur présence interdite selon les conditions d'occupation du terrain.

Les joueurs sont responsables de leurs accompagnants.

Pour accéder au parcours, tout joueur doit pouvoir justifier d'une autorisation d'accès.

L'accès au parcours ou les conditions d'utilisation des installations pourront être modifiées (greens d'hiver-départ d'hiver) ou limité selon certaines conditions (pas de voiturettes ou de chariots, départs décalés) ou même fermé en cas de travaux, de mauvaises conditions climatiques ou de fortes gelées.

Les animaux domestiques ne sont pas admis dans le club house ni sur le terrain, même tenus en laisse, sauf accord spécifique de la Direction.

#### Droit d'accès :

Pour accéder au parcours, tout joueur doit pouvoir justifier d'un droit d'accès.

Ce droit d'accès est réservé aux golfeurs titulaires d'une assurance couvrant leur responsabilité dans le cadre de la pratique du golf. (Licence FFG).

A défaut de justification de cette assurance, le cas échéant, par présentation de la licence FFG de l'année en cours, l'accès au terrain ne sera pas autorisé.

## **Adhésion**

L'abonnement est un droit d'utilisation des installations golifiques pendant la durée de validité de l'abonné.

### *Droit de Jeu (Green fee)*

Le droit de jeu est un droit d'utilisation d'un parcours pour y jouer une fois 9 trous ou 18 trous au cours de la même journée et par une même personne.

## **Horaires d'ouverture**

Les heures d'ouverture de l'accueil au club house peuvent varier selon les jours de la semaine et selon la saison. Elles sont affichées à l'entrée du club house.

L'accès au parcours est autorisé en dehors de ces heures, mais en cas d'utilisation des installations golifiques après la fermeture de l'accueil, le Luxeuil Vosges du Sud Golf Club décline toutes responsabilités en cas de problèmes ou d'accidents.

## **Niveau de jeu minimum requis**

Aucune exigence de niveau n'est requise pour accéder au terrain. Cependant, les joueurs ne possédant ni index, ni carte verte de la FFG devront solliciter auprès du Président du golf une autorisation d'accès au parcours.

## **Adhésions**

Plusieurs catégories d'abonnement sont proposées chaque année. Les conditions particulières et générales d'abonnement sont disponibles à l'accueil.

L'abonnement donne un droit d'accès au parcours et aux installations du golf Luxeuil Vosges du Sud Golf Club pendant sa validité et dans les conditions relatives à sa catégorie.

Les abonnements devront être réglés lors de leur souscription au comptant ou par prélèvement dans les conditions légales.

## **Droits de jeu (green fee)**

Les droits de jeu (greens fees) sont délivrés et doivent être réglés avant l'accès au parcours pendant les heures d'ouverture du club house.

Le droit de jeu (green fee) est un droit d'utilisation nominatif du parcours du Luxeuil Vosges du Sud golf Club. Il est valable pour la date indiquée sur le ticket remis par l'accueil du golf en contre partie de son règlement. Il donne le droit d'utiliser l'ensemble des installations dans le respect du règlement intérieur du golf.

Il n'est pas remboursable. En cas de fermeture complète du parcours et avant le départ du golfeur, il sera changé avec un droit de jeu équivalent, valable pour une autre date.

Un deuxième droit de jeu doit être acquitté pour tout deuxième parcours dans la même journée, faut-il partiel.

## **Réservation des Départs**

Tout joueur, qu'il soit membre ou extérieur, est tenu de réserver une heure de départ auprès de l'accueil avant d'accéder au parcours, le joueur devra obligatoirement passer à l'accueil pour être enregistré. Toute personne ayant réservé un départ et ne pouvant venir jouer doit en informer l'accueil au minimum une heure avant son départ pour décommander.

## **Tour Conventionnel**

Le tour conventionnel consiste à jouer les trous du terrain dans leur ordre numérique exact depuis le départ. Seul l'accueil du golf peut autoriser un départ au trou numéro 10 ou une coupure en 2 fois 9 trous. Dans le cas d'une coupure, la réservation pour le second tour sera obligatoire, les parties devront attendre leur heure de départ réservée au trou numéro 1 ou 10.

Les parties sont limitées au nombre de 4 joueurs. Le personnel du golf se réserve le droit, en cas d'affluence, de compléter les départs à hauteur de 4 joueurs par partie. Les parties de 4 joueurs sont prioritaires sur les parties de 3 joueurs. Les parties de 3 joueurs sont prioritaires sur les parties de 2 joueurs.

## **Fermetures Exceptionnelles**

Les installations du Luxeuil Vosges du Sud Golf Club sont ouvertes tous les jours de l'année sauf le 25 Décembre et le 1<sup>er</sup> Janvier.

La direction du Golf se réserve néanmoins de pouvoir fermer le Golf entre Noël et le Nouvel An, et, exceptionnellement en cas de travaux ne permettant pas l'utilisation du parcours. Ces travaux ou fermetures exceptionnelles seront signalées 1 mois à l'avance.

- \*Fortes intempéries
- \*Installations impraticables
- \*Procéder à certains travaux obligatoires
- \*Cas de force majeure

Lorsqu'elles sont prévisibles, l'annonce de ces fermetures sera affichée au club house et sur le site internet du Golf.

Toute personne restant sur le parcours après la fermeture le fera sous sa propre responsabilité.

## **Practice**

L'accès au practice est libre et gratuit pour tout golfeur ayant acheté les jetons nécessaires pour se procurer les seaux de balles.

Les balles, les seaux et les tees de practice sont la propriété du Golf et ne doivent pas sortir du practice. Tout entraînement en dehors des emplacements définis(tapis) n'est pas autorisé.

Les balles de practice ne sont pas autorisées sur le parcours, et on ne ramasse pas non plus les balles sur l'aire de practice.

## **Consignes en cas d'orage**

En cas d'orage, vous devez revenir au club house si vous entendez la corne de brume ou la sirène.

Évitez :

- \*Les zones dégagées
- \*Les terrains surélevés
- \*Les arbres isolés
- \*L'eau
- \*Les clôtures et fils électriques

Recherchez

- \*Les cabanes disposées à cet effet
- \*Le club house

## **INSTALLATIONS GENERALES**

### **Club House**

L'accès aux services et prestations fournies au club house est réservé aux joueurs, à leurs accompagnants et aux utilisateurs du restaurant.

L'accès au club house est autorisé avec les chaussures de golf (hormis les clous). Il est demandé aux personnes pénétrant dans le club house de brosser et nettoyer leurs chaussures. Également, il n'est pas autorisé de fumer à l'intérieur de ce local.

### **Vestiaires**

Les vestiaires et les casiers sont pour les abonnés et les joueurs ayant réglé un droit de jeu.

L'accès aux vestiaires étant limité aux heures d'ouverture du club house, les utilisateurs devront déplacer leurs affaires avant la fermeture du club house pour éviter un désagrément certain.

Le Luxeuil Vosges du Sud Golf Club décline toutes responsabilités en cas de vol disparition ou pertes d'objets ou vêtements qui auraient disparu dans le vestiaire.

Le nettoyage des chaussures n'est pas autorisé dans les douches ou lavabos du vestiaire. Pour cela, une aire de nettoyage à air comprimé est à leur disposition.

### **Local chariot**

Des locaux chariots, avec digicode ou serrure à clé, sont mis à la disposition des membres de l'association sportive.

L'emplacement réservé fait l'objet d'un contrat de location avec le club. Celui-ci décline toute responsabilité en cas de vol ou disparition de tous objets.

### **Parking**

Le parking n'est pas surveillé et le Luxeuil Vosges du Sud Golf Club décline toutes responsabilités en cas de vol ou de dégradation sur les véhicules. Il est donc souhaitable de ne laisser aucun objet de valeur dans les véhicules.

Le club n'est en aucun cas responsable de dégâts éventuels survenus sur des véhicules.

### **Voiturettes**

La location de voiturettes :

- \* Dépend de la météo et de l'avis des responsables terrain. Commission sportive et jardiniers.
- \* La location ne comprend qu'un seul tour de parcours.
- \* En cas d'incident, une franchise pourra être appliquée.
- \* La conduite d'une voiturette est réservée aux personnes majeures.

## **ETIQUETTE ET REGLES DE GOLF**

Chaque joueur(se) admis sur le parcours du Luxeuil Vosges du Sud Golf Club doit s'engager à respecter l'étiquette du golf.

### **Tenue et comportement**

La tenue vestimentaire et le comportement correct sont exigés sur le parcours et au sein du club house, à l'appréciation du Président ou des membres du bureau et de la commission sportive. Les shorts et maillots d'athlétisme ou de football ne sont pas autorisés.

## **Sécurité**

Lors d'un coup d'essai, le joueur doit s'assurer que personne ne puisse être blessé par ce mouvement.

Ne pas jouer lorsque l'équipe qui vous précède n'est pas hors d'atteinte de votre swing.

Sur le parcours, la priorité est aux jardiniers, vous devez attendre que le travail qu'ils réalisent soit terminé et qu'ils aient quitté votre futur aire de jeu.

En cas de tonte d'un green, si le drapeau est retiré du trou, vous devez attendre la fin de cette tonte avant de jouer.

N'omettez pas que vous devez être patient et correct avec ceux qui travaillent pour votre plaisir.

Pensez à crier » BALLE » lorsque la trajectoire de votre balle se dirige vers d'autres joueurs.

## **Respect Mutuel**

Une partie ayant 1 trou franc de retard par rapport à celle qui la précède doit laisser passer la partie qui suit. Préconisation de la FFG.

Conseils :

- \*Ne pas se laisser distancer par la partie devant.
- \*Mettre son sac ou son chariot en direction du coup suivant.
- \*Éviter de trop nombreux coups d'essai
- \*Jouer dès que votre tour arrive.
- \*Sortir immédiatement du green dès la fin du trou
- \*Respecter le temps permis lors de la recherche d'une balle égarée.
- \*Lors d'une compétition, le téléphone doit être éteint.

## **Respect du Terrain**

- \*Replacer les divots
- \*Relever les pitches
- \*Pas de coup d'essai sur les départs
- \*Ratisser les bunkers
- \*Pas de chariots ou de voiturettes sur les greens, les aires de départ ou dans les bunkers.
- \*On ne sort pas la balle d'un trou avec son club
- \*On marque sa balle sur le green avec un marque balle et non une scarification sur le green.

## **Conditions d'exclusion et d'interdiction d'accès au golf Luxeuil Vosges du Sud Golf Club**

En cas de non-respect de ce règlement intérieur, de l'étiquette ou en cas de comportement déplacé, dangereux, voire agressif, les responsables du golf se réservent le droit d'interdire pour une durée déterminée ou définitive l'accès aux installations du golf. Dans ce cas, il ne sera procédé à aucun remboursement.

## **CONTROLE DE L'ACCES AUX INSTALLATIONS**

Le Président, l'enseignant et les membres du bureau et de la commission sportive ont toute compétence

- \*Veiller au respect de l'étiquette
- \*Veiller au respect des heures de départ
- \*Surveiller la cadence de jeu des joueurs
  
- \*Contrôler l'admissibilité des joueurs sur le parcours
- \*Veiller à la tenue adéquate des joueurs et joueuses.

Le Président est habilité pour intervenir en toutes circonstances et éventuellement prendre les mesures qui s'imposeraient.

## **ASSOCIATION SPORTIVE**

L'association Luxeuil Vosges du Sud Golf Club est indépendante et comprend les joueurs et joueuses jouant à Luxeuil Vosges du Sud Golf Club.

L'association a pour but de développer l'animation sportive par des compétitions, la formation d'équipes jeunes et adultes, des challenges interclubs et la formation de jeunes par le biais de son école de golf.

## **ENSEIGNEMENT**

Les cours sont dispensés par un Pro enseignant de golf.

Les cours ont lieu sur l'ensemble des installations du Golf.

Les réservations pour les cours individuels et collectifs se font directement à l'accueil du club house, ainsi que le règlement de ces cours.

## **LOCATION**

### **Matériel**

Le Luxeuil Vosges du Sud Golf Club propose aux joueurs la location de matériel dans la limite disponible. Ce matériel est loué selon un tarif affiché à l'accueil.

Dès que le joueur en aura pris possession, ce matériel sera sous sa responsabilité personnelle en cas de dégradation, de vol ou d'incident.

Ce matériel doit être restitué en bon état à l'accueil.

En cas de dégradation, le locataire sera redevable du coût de la réparation ou de la valeur du matériel en cas de vol.

### **Chariots/Voiturettes**

Le Luxeuil Vosges du Sud Golf Club met à la disposition des joueurs et selon un tarif de location affiché au club house des chariots manuels et des voiturettes électriques dans la limite des ses disponibilités.

La location de ces voiturettes est réservée aux personnes majeures et la conduite n'est pas autorisée aux personnes de moins de 16 ans.

L'utilisation de ces voiturettes n'est autorisée que dans l'enceinte du golf et n'est utilisable que par 2 personnes.

Chaque voiturette est placée sous la responsabilité du locataire dès remise des clés de celle-ci. En cas d'utilisation non conforme, de dégradation ou de vol sa responsabilité sera engagée.

Suivant la météo et l'état du terrain, l'utilisation des voiturettes peut être interdite.

Les chariots et voiturettes doivent être remis à leur emplacement après utilisation.

## COMPETITIONS

Les compétitions sont programmées et organisées par la commission sportive du Luxeuil Vosges du Sud Golf Club.

Chaque compétition possède un règlement précisant la formule de jeu, les conditions de formation des parties.

Les compétitions annoncées sont ouvertes à tous les licenciés FFG et titulaires d'un certificat médical valide.

Des compétitions privées sur invitation ou sous l'égide de la FFG pourront toutefois être mises en place.

Les inscriptions aux compétitions, dans la limite des places se font soit à l'accueil, par téléphone ou par internet suivant la date de clôture fixée par la commission sportive.

Un droit de jeu sera demandé, et éventuellement un green fee devra être acheté.

A la fin de la compétition, la carte de score devra être validée par le marqueur et cosignée par les 2.

La remise des prix se déroule à la fin de la compétition. Si l'un des gagnants est absent lors de cette remise des prix, «la main passe », c'est à dire que son lot sera remis au joueur suivant.

Le présent règlement sera affiché dans les locaux du club house.

Le Président du Luxeuil Vosges du Sud Golf Club

Thierry LEMIERE

